



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

BD/zb/

Paris, le 02 FEV. 2009

Monsieur le Président,

Le Président de la République a souhaité réformer la formation des professeurs, en la valorisant par une reconnaissance universitaire de haut niveau. Les professeurs français se voient enfin reconnaître par un diplôme national de Master une formation comparable à celle de l'ensemble de leurs collègues européens au terme de cinq années d'études. Cette reconnaissance s'accompagnera de la revalorisation des carrières des enseignants.

L'enjeu de cette réforme, c'est un enjeu de qualité : une plus grande qualité de la formation des futurs enseignants pour assurer une plus grande qualité de l'enseignement délivré à nos élèves.

Le Ministère de l'Education Nationale, employeur de ses enseignants, a décidé de modifier les conditions de leur recrutement par un nouveau concours pour les professeurs des écoles et les professeurs des lycées et collèges, dont la première session se tiendra au printemps 2010, et en manifestant sa confiance dans nos universités pour qu'elles assurent la formation de tous les professeurs.

Les rôles sont désormais clairement établis. Aux universités de former les futurs professeurs sous le contrôle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Au Ministère de l'Education Nationale de recruter, selon des critères qu'il établit librement, ceux qu'il détecte comme de bons enseignants potentiels. Nous quittons une situation ambiguë où les années de préparation au concours étaient largement assumées par les universités, sans donner lieu à un véritable projet de formation et surtout sans être reconnues par un véritable diplôme universitaire.

Après avoir intégré les IUFM, les universités doivent aller au bout de leur engagement, assumer pleinement une formation des maîtres sur cinq années. Nous leur demandons aujourd'hui de bâtir de véritables parcours de Master qui fondent cette formation sur une licence rénovée et renforcée.

La circulaire que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche vous a adressée le 17 octobre dernier, dessine deux grands types de masters pour former les futurs enseignants : un master destiné aux futurs professeurs des écoles qui assume en particulier les exigences de la polyvalence et ouvert à l'ensemble des métiers de la formation, et un master disciplinaire et professionnalisé pour les futurs professeurs de collèges et de lycée, dont la qualité sera un passeport vers l'enseignement mais aussi vers de multiples métiers possibles.

Je suis très attachée à une formation de qualité qui garantisse des connaissances et des compétences indispensables à l'exercice du métier d'enseignant. Dans le même temps, ces Masters doivent être suffisamment riches et ouverts pour qu'un échec au concours puisse permettre d'envisager d'autres types de métiers.

Je souhaite que vous me fassiez parvenir les maquettes de master présentées par votre établissement au plus tard le 15 février prochain. Je serai particulièrement attentive à ce que tous les projets qui me seront parvenus à cette date, puissent faire l'objet, dans un dialogue constant avec la direction générale de l'enseignement supérieur, des modifications qui apparaîtront nécessaires. L'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) prendra en charge l'évaluation de ces maquettes, et elle rendra ses conclusions le 15 avril, pour que l'habilitation de ces nouveaux diplômes puisse profiter aux étudiants qui s'inscriront en première année de Master dès la rentrée prochaine.

Je peux d'ores et déjà vous assurer que les étudiants candidats aux concours en 2009 et désireux de tenter à nouveau leur chance à la session 2010 bénéficieront, à titre exceptionnel, des mesures transitoires leur permettant de repasser les concours sans condition de diplôme. Le travail que nous avons mené avec la Conférence des Présidents d'Université nous a permis d'acter que l'admissibilité aux concours donnera droit à une première année de Master et que l'obtention d'un M1 par des candidats présents aux épreuves écrites du concours leur donnera le droit de s'inscrire en M2. Par ailleurs, vos équipes auront soin de reconnaître les préparations aux concours dans le cadre de l'attribution de crédits universitaires à l'ensemble des candidats aux concours 2009.

La qualité académique des nouveaux parcours proposés à nos futurs professeurs se doublera d'une formation professionnelle complète. Je souhaite qu'un contact progressif et continu des étudiants avec la réalité de la classe puisse être aménagé par des visites d'établissements dès la dernière année de licence, mais aussi à l'occasion des stages d'observation prévus dans le cadre de la première année de Master, et des stages de pratique accompagnée et en responsabilité qui seront proposés en deuxième année de Master. 50 000 lieux de stages d'observation et de pratique accompagnée seront proposés ainsi que 40 000 stages en responsabilité.

Avec le Ministre de l'Education nationale, Xavier Darcos, nous avons tenu à ce que les stages en responsabilité de classe fassent l'objet d'une indemnisation. Un étudiant effectuant un stage d'une centaine d'heures se verra ainsi indemnisé à hauteur d'environ 3000 euros.

Ce même souci de préserver l'attractivité des métiers de l'enseignement pour de bons étudiants dont l'allongement des études constitue une difficulté sociale a conduit le Ministère de l'Education Nationale à mettre en place un système de bourses sociales et de mérite, cumulables avec les bourses sur critères sociaux allouées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Ces nouvelles aides qui devraient représenter 20 000 bourses supplémentaires bénéficieront aux étudiants de deuxième année de Master se préparant aux concours des métiers de l'enseignement. 5000 postes d'assistants d'éducation seront réservés aux étudiants de deuxième année de Master inscrits aux concours de recrutement et 4000 de ces postes seront offerts à des étudiants de première année de Master se destinant aux métiers de l'enseignement.

.../...

La réforme de la formation des maîtres est une réforme que notre pays ne peut pas se permettre de différer.

Elle doit avoir comme objectif principal la qualité de nos maîtres au service de la qualité de leurs enseignements. C'est pourquoi la commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres assurera le suivi de sa mise en œuvre. Son expertise et ses recommandations permettront les adaptations qui s'avèreront nécessaires à la réussite de cette réforme, capitale pour nos étudiants, pour nos professeurs et pour nos enfants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Bien à vous,



Valérie PECRESSE

Copie à Monsieur Patrick GERARD, Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités de PARIS